

Le 24 janvier 2005

Office de consultation publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : Commentaires de la Société du Havre de Montréal déposés aux audiences publiques de l'Office de consultation publique de Montréal sur le *projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*

1. Rappel du mandat de la Société du Havre de Montréal

Issue du Sommet de Montréal, la Société du Havre de Montréal a pour mandat de proposer, pour le havre et les espaces urbains qui l'entourent, les grandes lignes d'un plan d'intervention concerté, assorti d'une stratégie de mise en œuvre et de financement. Le lancement du rapport *Le havre de Montréal - Vision 2025* (copie jointe), en mai 2004, marquait l'aboutissement de la première étape de ses travaux. Au cours de cette première phase de son mandat, la Société a rassemblé les principaux acteurs des milieux économique, institutionnel et associatif autour d'une VISION commune de l'avenir du havre.

Les travaux de la Société entrent maintenant dans une deuxième phase qui consiste à valider les éléments clés de sa vision par des études plus pointues, à favoriser le démarrage de projets immobiliers mobilisateurs et à coordonner l'action de l'ensemble de ses partenaires dans la réalisation de la *Vision 2025*. Nos partenaires gouvernementaux seront en mesure, à la conclusion de cette phase, d'intégrer les principales recommandations de la Société dans leurs propres plans stratégiques, dont la *Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*.

2. Commentaires de la Société du Havre de Montréal sur le *projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*

La Société du Havre de Montréal tient d'abord à souligner l'importance de cette initiative de la Ville d'élaborer une politique pour le patrimoine de notre Ville et à en féliciter les responsables.

Le rôle unique du havre en tant que témoin de l'histoire économique, politique et sociale du Québec et du Canada exige que nous accordions une attention toute particulière à son patrimoine naturel et historique. Nos commentaires visent donc à souligner la contribution de la *Vision 2025* à la mise en œuvre à ce *projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*.

2.1 Enjeux, p.43 et 44

La Société du Havre de Montréal souscrit pleinement aux enjeux proposés dans le projet de Politique du patrimoine, notamment :

- De simplifier la situation actuelle et d'assurer la complémentarité des rôles des diverses instances de consultation en matière de patrimoine;
- D'assurer la cohérence et la complémentarité des relations entre le Ville et les gouvernements supérieurs, notamment l'Administration Portuaire de Montréal, la Société du Vieux-Port de Montréal et Parcs Canada.

2.1.1 La conservation d'une mémoire du passé industriel de Montréal, p.62

Le havre de Montréal regroupe plusieurs éléments significatifs du patrimoine industriel de Montréal : le silo numéro 5 et ses convoyeurs, les déversoirs, la station de pompage de la rue Riverside, les bassins Tate et Wellington et les berges naturelles de l'île des Sœurs, pour ne nommer que ceux-là.

Nous saisissons l'occasion pour vous proposer l'ajout des objectifs suivants portant sur le patrimoine industriel :

- Harmoniser les mesures de protection affectant le patrimoine industriel en concertation avec les gouvernements supérieurs et leurs agences tels que l'Administration portuaire de Montréal, la Société du Vieux-Port de Montréal et Parcs Canada;
- Adopter des mesures de protection et des lignes directrices communes aux différentes instances gouvernementales.

2.1.2 La conservation du patrimoine paysager de Montréal, p.63

Le paysage urbain du havre est caractérisé par l'omniprésence du patrimoine bâti et archéologique, hormis les secteurs du Technoparc, de la Cité-du-Havre, de l'île Notre-Dame et des parties remblayées de l'île Sainte-Hélène, le territoire du havre constitue un vaste ensemble patrimonial. Le patrimoine paysager du havre ne doit pas être considéré comme une contrainte de développement, mais comme un actif de grande valeur dans lequel les projets de requalification doivent s'inscrire harmonieusement.

Nous saisissons l'occasion pour vous proposer l'ajout de l'objectif suivant portant sur le patrimoine paysager :

- Assurer la mise en valeur des parcours d'accès à Montréal de manière à marquer de façon distinctive les entrées de ville, notamment par le déplacement et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

2.1.3 La mise en valeur du patrimoine par l'intermédiaire de projets urbains structurants, p.64

La Société du Havre de Montréal souscrit à cette volonté de la mise en place d'approches multidisciplinaires dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine montréalais. Il serait également important d'ajouter, à cette importante prémisse, l'adhésion à une VISION commune de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en valeur de ce patrimoine à travers les projets urbains structurants.

2.1.4 La poursuite de la mise en valeur du Vieux-Montréal, p.70

La Société du Havre de Montréal souscrit également à l'objectif de poursuivre le raccordement de l'arrondissement historique aux quartiers environnants en favorisant la concertation entre les divers intervenants.

Nous tenons à souligner le rôle de coordination de la Société du Havre de Montréal auprès de ses partenaires qui vise notamment la poursuite des efforts concertés de mise en valeur du Vieux-Montréal et des secteurs environnants.

2.1.5 La conservation et la mise en valeur du patrimoine du Havre de Montréal, p.72

À l'intérieur de l'objectif visant à *prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et la mise en valeur du caractère patrimonial du Havre de Montréal*, nous saisissons l'occasion pour vous proposer l'ajout des sous-objectifs suivants :

- Dresser l'inventaire complet des principaux bâtiments patrimoniaux, vestiges archéologiques et autres éléments du patrimoine naturel et historique du havre, y compris le patrimoine moderne témoin de l'EXPO 67;
- Capitaliser sur le potentiel patrimonial du havre pour implanter de nouveaux équipements structurants, qui contribueront au développement économique, culturel et touristique du havre;

- Favoriser un redéveloppement urbain qui intègre les éléments patrimoniaux les plus significatifs de l'époque industrielle du havre.

3. Conclusion

Notons en conclusion, que les objectifs identifiés dans le document « *Le havre de Montréal – Vision 2025* » s'inscrivent non seulement dans l'esprit de ce *projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, mais également dans celui des autres plans stratégiques déposés par la Ville de Montréal dans les secteurs du développement économique, de la culture, du développement durable et du logement puisque la *Vision 2025* se veut en quelque sorte un plan intégré de développement pour le territoire du havre de Montréal.

Le président-directeur général,

Jacques Côté

p. j.

- c. c. M. Gérald Tremblay, maire, Ville de Montréal
- Me Lucien Bouchard, coprésident du C.A., Société du Havre de Montréal
- Me Francis Fox, coprésident du C.A., Société du Havre de Montréal
- Mme Francine Senécal, membre du comité exécutif, Ville de Montréal
- M. Robert Abdallah, directeur général, Ville de Montréal
- M. Marc Tremblay, directeur général adjoint, Ville de Montréal
- M. Pierre Malo, chargé de projets, Société du Havre de Montréal